



Bref, quelle place pour une francophonie élective ?

Ana Paula COUTINHO

Université de Porto

amendes@letras.up.pt

Inutile de rappeler ici l'histoire du mot « francophonie » et de reconstituer les stratégies d'affirmation, d'expansion géopolitique et d'*ethos* civilisateur qui ont marqué, dès le début, ce mot-concept créé au dernier quart du XIX^e siècle. Environ un siècle plus tard, la suite de la création de l'Agence culturelle et technique lors de la Convention de Niamey, en 1970, remplacée en 1997 par l'Agence de la Francophonie qui, à son tour, a donné lieu, l'année suivante, à l'« Organisation Internationale de la Francophonie » (OIF), cette suite – disais-je – représente l'évolution d'une politique d'affirmation, la manifestation officielle, et souhaitablement articulée, d'une présence dans le monde ancrée aussi bien sur le partage de la langue française que sur des valeurs directement liés à la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* et à la défense de la diversité linguistique et culturelle.

Selon les chiffres fournis par l'OIF, il y aurait actuellement 220 millions de locuteurs de français répartis sur plus de 75 pays et territoires à travers les 5 continents. Ces chiffres s'appuient sur le statut de la langue française dans :

- a) les nations qui ont le français comme seule langue officielle;
- b) les États qui ont le français comme langue co-officielle ;
- c) les États fédéraux ou les territoires autonomes qui ont le français comme langue officielle ou co-officielle.

La question toujours complexe, voire polémique, de la méthodologie utilisée pour arriver au nombre de « francophones dans le monde » a provoqué, à un certain moment, la distinction entre « francophone », personne capable de faire face, en français, aux situations de communication courante » et « francophone partiel », personne ayant une compétence réduite en français, lui permettant de faire face à un nombre limité de situations » (AAVV, 2003: 15), une division méthodologique qui



serait pourtant considérée arbitraire, subjective et inopérante et que l'OIF abandonnerait par la suite. Entre-temps, dans ses notes méthodologiques présentées, par exemple, pour les chiffres concernant l'Europe, l'OIF précise que les éléments à la base des statistiques englobent non seulement les États et gouvernements qui ont le français comme langue officielle ou comme langue co-officielle (dont la Belgique, Andorre et la Suisse), mais aussi d'autres où la langue française a le statut de langue étrangère, dont la Slovaquie, la Grèce, l'Ukraine ou la Lettonie.

J'ai commencé par évoquer ces données, mais je dois tout de suite préciser que ce ne sont pas exactement les chiffres ou les statistiques qui, en eux-mêmes, justifient l'interrogation avec laquelle je me suis proposée de participer dans cette « Foire aux Questions ». Et, pourtant, cela n'empêche que je sois tout à fait persuadée que ce qui est impliqué dans mon propos est très important pour le développement durable de la francophonie¹. L'expression « francophonie élective » annoncée en titre entend désigner une branche de la francophonie qui est, pour ainsi dire, en amont et en aval des statuts et des engagements officiels des nations et des gouvernements, francophones et non francophones. On y reconnaîtra facilement une inspiration goethienne, mais qui n'appelle point à une théorie scientifique comme l'a prétendu le célèbre auteur des *Affinités Électives*.

Ici, l'expression est plutôt métaphorique et vise à adapter et à accentuer l'idée d'attrait, d'union privilégiée, en l'occurrence entre un individu et une langue, par choix, c'est-à-dire sans qu'il y ait des contextes géographiques, politiques (ou même, directement économiques) qui, au départ, puissent justifier ce rapport affectif, cette attitude, disons, volontariste, envers une langue / culture étrangère. Ne s'agirait-il pas ici de « francophilie » ? - demandera-t-on - une attitude qui a une très longue tradition dans l'Histoire des relations internationales et culturelles? Oui et non, parce que la « francophilie » a toujours signifié une empathie généralisée, sinon même une vénération en ce qui concerne la France et

¹ Comme vient aussi de le souligner le Rapport *La Francophonie et la Francophilie, Moteurs d'une Croissance Durable* (Attali, 2014).



envers ce qu'elle représentait, dans un contexte fort bipolarisé entre « philies » nationales. Or, la « francophonie élective », telle que je la conçois ici, présuppose déjà un autre contexte géoculturel et une attitude plus consciente de l'univers international et multiculturel francophone participant à la construction et à la sauvegarde de la pluralité linguistique et culturelle. Remarquons, du reste, que la « Charte de la francophonie », c'est-à-dire le support juridique de l'ensemble du cadre institutionnel francophone fait référence dans son préambule non seulement à l'action des États et des gouvernements, mais aussi « aux nombreux militants de la cause francophone » qui, à côté aussi de multiples organisations privées et publiques, « œuvrent pour le rayonnement de la langue française, le dialogue des cultures et la culture du dialogue »².

De son côté, la synthèse initiale du rapport dirigé par Jacques Attali, insiste à englober dans l'espace géolinguistique économique de la francophonie, « les diasporas francophones, les réseaux d'anciens élèves de l'enseignement français », aussi bien que « les 50 millions d'apprenants du français comme langue étrangère à travers le monde, ainsi qu'une élite de plusieurs milliers d'influenceurs francophilophones' » (Attali, 2014: s/p). La porte semble donc de plus en plus ouverte à une « francophonie » qui dépasse des catégories et des chiffres habituels...

À cette époque de discrédit généralisé, qui se traduit souvent en toute sorte de conformisme, le terme « militant » semblera ici déplacé, du moins comme excessif ; il n'empêche qu'il existe, ou qu'il faut qu'il y ait un certain engagement dans cette défense du patrimoine linguistique et culturel directement lié à une langue internationale comme le français, qui s'avère aussi une forme de résistance à toute imposition, directe ou indirecte, d'un dangereux monolinguisme à l'échelle internationale ou mondiale. Nous savons bien, en fait, que toute forme d'hégémonie linguistique suppose et provoque à la fois des réductionnismes dans la plupart des dimensions de la vie humaine, notamment au niveau de la pensée et de l'expression culturelle.

² http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf



Personne ne doutera que la « francophonie élective » est le fruit de plusieurs circonstances qui dépassent une volonté, un choix ou une tendance individuelle. La possibilité même de ce genre de francophonie, sa concrétisation, résultent d'un tas de conditions préalables et d'actions très précises, dont les plus forts effets se font sentir à moyen et long terme. Il importe d'en souligner quelques-uns :

- a. les actions de diplomatie culturelle (dont la France a été pionnière, sachant qu'il fallait investir sur une « diplomatie de la langue »³), une diplomatie entre-temps de plus en plus élargie et spécialisée sur d'autres domaines de la vie humaine ;
- b. les déplacements physiques ou les mobilités géographiques au sein des pays francophones, pour des raisons personnelles ou en conséquence des flux et pressions d'ordre économique, politique ou autre ;
- c. les parcours de formation scientifique et culturelle, aussi bien dans les pays francophones que dans les différents pays à l'étranger.

On aura certainement remarqué que je n'ai pas fait référence à des contextes qui exigent, ponctuellement ou de façon plus prolongée, un rapport professionnel, plus utilitariste avec la langue française puisque, dans ce cas-là, la francophonie de l'individu est de l'ordre du fonctionnel, c'est-à-dire, elle fait surtout partie des compétences professionnelles exigées. Ce n'est que par la suite qu'elle fera émerger (ou pas) une « francophonie élective », s'il y a eu entre-temps des conditions favorables à une relation plus intense et intime avec la langue qui dépasse de ces exigences-là. Occasion de se demander s'il sera possible qu'un individu puisse arriver à « épouser la langue française », pour faire appel ici à la très symbolique expression d'Amin Malouf, par les seules exigences / pressions des flux des marchés avec leur mode de fonctionnement globalisé. Autrement dit, que faut-il associer à l'utilisation du français comme outil de communication pour que cette pratique devienne aussi un moyen de reconnaissance et de ouverture à la diversité culturelle, aussi bien aujourd'hui qu'au fil des temps ?

³ cf. Chaubet, 2004.



Regardons maintenant à travers un autre prisme, et nous serons amenés à constater qu'une grande partie de la présence de la langue et culture françaises ou francophones, déjà en Europe, tient justement à une « francophonie élective » englobant

- a. les générations de plus de 40 ans qui ont grandi ayant la langue / culture française comme la seule ou la principale langue étrangère dans l'enseignement officiel et, en même temps, comme le principal moyen d'accès dans la plupart des domaines de la connaissance humaine ;
- b. les différents noyaux familiaux ou les réseaux informels d'individus qui ont vécu en France ou dans des pays francophones, à la suite de l'émigration, d'exil, ou bien pour des raisons professionnelles et / ou académiques ;
- c. les individus qui pour des raisons intellectuelles et professionnelles ont été amenés (ou sont amenés) à garder un contact tout à fait privilégié avec la langue française et sa production intellectuelle.

Il est à noter qu'une grande partie, voire la majorité, de ces « francophones électifs » ne parle pas français au quotidien ; il se peut même qu'elle passe de longues périodes sans l'écouter ou, alors, seulement à la télévision par câble ou sur internet ; pourtant, ces « francophones électifs » sont non seulement capables de parler et lire, mais aussi parfois de penser, sentir et écrire en français⁴. Pour eux, (Jacques Attali dira qu'ils sont « francophilophones »⁵), la langue française est en fait soit leur

⁴ Il y en a même qui choisissent le français comme langue d'écriture ou de création, je veux dire avec une intentionnalité littéraire. Voir à ce sujet l'excellente émission « La langue française vue d'ailleurs », diffusée sur MEDI1. Cette émission existe depuis octobre 1997. Elle s'intéresse à des écrivains du monde entier qui ont en commun le fait d'écrire en français, même si ce n'est pas leur langue maternelle. Il en a déjà résulté un livre d'entretiens (Devret & Martin, 2001).

⁵ Il faut souligner que sa perspective est celle d'un français, en plus chargée de démontrer au plus haut niveau la relevance de la francophonie et, donc aussi l'importance, en particulier, de ces influenceurs francophilophones «qui occupent des postes économiques, culturels et politiques stratégiques dans les pays non francophones ».



première langue (par exemple, pour les Français résidant à l'étranger, pour ceux qui ont vécu longtemps en France ou dans un pays francophone, pour les descendants d'émigrés ou d'exilés dans des pays francophones), soit elle est leur première langue étrangère ; celle qu'ils ont tendance à parler et à lire davantage.

Ces francophones sont ainsi une espèce d'exilés du français ; ils le gardent et le préservent, notamment dans des nations qui peuvent ne pas faire partie de l'OIF, comme c'est le cas des pays de la péninsule ibérique : le Portugal et l'Espagne. D'ailleurs, la situation de ces deux pays est, à cet égard, assez paradoxale, puisqu'ils ont vu partir des milliers de leurs citoyens en France ou dans d'autres pays francophones, au long du XX^e siècle (et, de nouveau encore, ces dernières années⁶) ; leurs histoires sociales et culturelles sont tout à fait nouées et, pourtant, ils restent – on dirait de plus en plus - en marge du réseau de la Francophonie....

Le problème qui découle de ces observations est de savoir comment faire pour préserver, développer et valoriser cette « francophonie élective », tant du côté de la France que de celui des autres pays concernés. Ce sentiment de partage d'une langue et des références culturelles qui y sont intimement associées est une autre façon de vivre une « communauté imaginaire », sans qu'il y ait vraiment un territoire ou une nation commune. Il s'agit d'une sorte de réseau qui a subsisté même dans des contextes socioéconomiques et socioculturels progressivement insensibles, imperméables, à la langue et / ou cultures de langue française, en dépit des règlements légaux ou des accords officiels. Pensons par exemple au statut du français en tant que langue officielle et langue de travail, depuis 1946, aux Nations Unies, et aussi dans les organismes de l'Union Européenne. Déjà dans les années 90, M. Xavier Michel, représentant permanent de l'OIF à Genève, rapportait des signes de faiblesse du plurilinguisme auprès des organisations internationales (AAVV, 2003: 42), où de plus en plus semble régner - comme ailleurs - une sorte de reddition à la simplification du dispositif linguistique.

⁶ cf. à ce sujet Lopes, 2013.



De même, l'option pour le français est devenu aussi difficile que cruciale au sein de l'Université et, en général, dans les différents espaces de production et de diffusion scientifique (congrès et colloques internationaux, publications scientifiques, unités de recherche et réseaux internationaux...). Si la langue dans laquelle est produite et diffusée la connaissance n'est jamais un seul instrument, ce rapport devient tout à fait structurant, c'est-à-dire plein de conséquences, quand il s'agit des savoirs liés aux sciences sociales, en général aux Humanités, et crucial encore quand s'il s'agit de la littérature et des études littéraires, où sont développées en principe toutes les virtualités expressives et mémorielles d'une langue. Comment faire, alors, pour préserver et faire développer cette francophonie élective en contexte universitaire ou scientifique allophone, alors que les institutions françaises et / ou francophones semblent vaciller, permettant ou exigeant de plus en plus que certaines études soient faites et publiées en anglais, sous prétexte d'une plus grande ou immédiate internationalisation?

D'autre part, peut-on imaginer une « francophonie élective » qui ne soit pas associée ou, disons, nourrie de l'« exception culturelle » qui a toujours été l'étendard de la France et de la langue française? Comment faire valoir ce principe, par exemple, au niveau de la traduction de la littérature ou des sciences sociales et humaines? Je pense ici au niveau non seulement de la réalisation de traductions directes ou intermédiaires à partir du français, mais aussi de l'intervention dans les réseaux de diffusion, sans lesquels les traductions restent souvent « lettre morte »? Que faudra-t-il donc faire pour assurer une place à une « francophonie élective » qui exige de la traduction, et qui sera donc, pour ainsi dire, une francophonie post-traduction? Il faut en fait ne pas oublier que c'est souvent à cause, ou à la suite, de la lecture en traduction que l'on a envie de découvrir la langue / culture de départ et que l'on comprend effectivement qu'il y a des intraduisibles même s'ils ne signifient point une impossibilité ontologique de la traduction (*cf.* Cassin, 2004).

La diplomatie culturelle de France, parallèlement aux objectifs et aux missions de la Francophonie, s'est éloignée d'une action imposante du « rayonnement » de la culture française, pour assumer plutôt un rôle de coopération sous le signe de la mutualité, c'est-à-dire en collaboration avec



les initiatives culturelles et les agents des différents pays. Il s'agit d'une position, ou d'une option, tout à fait compréhensible et même très défendable au niveau des principes, mais cela ne pourra nous empêcher de demander si cette attitude de l'attente des autres ne serait pas, elle aussi, ou du moins parfois, une forme de démission... Autrement dit, la francophonie, sous toutes ces formes ou dans tous ces états, peut-elle résister sans un pari net de la part de la France, un pari qui permette de faire face à la concurrence de plusieurs mécanismes globalisés qui nous immunisent, en nous rendant massivement insensibles à toute forme de différence ou d'alternative culturelle? Quelles sont les chances de voir engendrer des traits de « francophonie élective » chez les plus jeunes, quand leur contact avec la francophonie est de plus en plus limité à la salle des cours de français (et quand ils en ont) ?

Lors d'un autre forum qui a eu lieu à l'Université de Porto, en 2011, j'ai défendu l'affirmation de la francophonie dans un contexte plus vaste de géopolitique culturelle néolatine (Coutinho, 2011), une stratégie qui, du reste, va dans le sens de ce que les sciences cognitives ont déjà pu démontrer, à savoir, la possibilité d'un apprentissage accéléré et réussi de plus qu'une langue de la même famille linguistique. La « francophonie élective » ne pourrait-elle pas profiter aussi bien de ces avantages au niveau cognitif, que des affinités culturelles entre langues néolatines, sédimentées par l'Histoire?

Je lance ici des questions qui me semblent cruciales pour pouvoir continuer à assurer une dimension de la francophonie qui, à mon avis, ne devra pas être sous-estimée, tant du côté de la France que du côté des autres pays qui, d'une façon ou de l'autre, font partie du réseau francophone. Mais il me reste encore à souligner, pour conclure, que cette défense et illustration contemporaine de la langue française, faite par une étrangère, ne relève aucunement du mythe du génie de la langue française... Il s'agit plutôt de partir du principe qu'une langue, notamment le français, ne sert pas seulement à résoudre des problèmes de communication au quotidien et qu'elle rend aussi possible l'invention et la diffusion de la pensée, des émotions, des valeurs poétiques, éthiques et politiques (Meschonnic, 2001).



Donc, cette défense s'avère essentiellement un geste logique avec des conséquences de pragmatique historique qui dépassent la France et la langue française ; elle suppose un « ethos » et cherche à contribuer à une éthique du divers et de la différence, en sachant bien que la concurrence ne se fait pas seulement au niveau de l'économie, mais aussi dans le terrain du symbolique... Autrement dit, plaider pour une « francophonie élective » de nos jours, tout en interrogeant ses possibilités, c'est en somme chercher des sentiers (déjà battus ou à découvrir) pour la francophonie et pour son développement durable. Et, en définitive, c'est avoir conscience que pour défendre la diversité culturelle, pour être garant de patrimoine et source constructrice de plus d'humanité, la francophonie (et Dieu sait que l'on pourrait en dire de même de la lusophonie...) ne peut se résumer à des discours d'occasion ou à des enjeux ponctuels ; elle exige plusieurs investissements bilatéraux à court et à long terme, pour que le français soit effectivement, et à la fois, un instrument de mémoire et d'innovation.

Bibliographie

ATTALI, Jacques (2014). *La Francophonie et la Francophilie, moteurs d'une croissance durable*, Paris, Direction de l'information légale et administrative.

AAVV (2003). *La Francophonie dans le monde. 2002-2003*. Paris: Larousse.

CASSIN, Barbara (2004). Vocabulaire européen des philosophies : *Dictionnaire des intraduisibles*. Paris: Seuil.

CHAUBET, François (2004). « L'Alliance Française ou la Diplomatie de la langue (1883-1914) » in *Revue historique*, 2004/4 n° 632, pp. 763-785.

Charte de la Francophonie in http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf

COUTINHO, Ana Paula (2011). « Repensar a língua francesa no contexto de uma geopolítica cultural neo-latina » , *Festlatino. As Línguas Neolatinas e a internacionalização da língua portuguesa*. Porto, 1 de Abril [inédit]



DEVRET, Christophe & MARTIN, Patrice (2001). *La langue française vue d'ailleurs. 100 entretiens*. Paris: Tarik Editions.

LOPES, João Teixeira (2013). « *Geração Europa?* »: *Um estudo sobre jovem emigração qualificada para França*, disponible sur <http://www.agrafr.fr/Uploadfiles/files/OAM9-GGEK-348B-4JSP.pdf>

MESCHONNIC, Henri (2001). *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris: Hachette, édition revue et augmentée.